

**Club Nautique de Port-Miou**

**Compte Rendu de l’Assemblée Générale**

**du 3 mars 2013**

L’assemblée Générale réunie à la Maison de L’Europe et de la Vie Associative de Cassis le 3 mars 2013 commence à 10H.

73 membres sont présents ou représentés sur 150. Le quorum (1/6e des membres minimum) étant atteint, le président ouvre l’assemblée.

**1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE l’AG DU 4 MARS 2012**

*Le compte rendu est approuvé à l’unanimité.*

**2°) RAPPORT MORAL par François Dumon**

Cher amis bonjour à tous, je vous remercie d’être venu en nombre, Je remercie aussi nos doyens d’être là. J’ai donc pris la succession de Marc Lhuillier qui ne se représentait pas, j’ai été un peu désigné volontaire d’office, du coup vous avez hérité d’un président qui a la bizarrerie, pour un club nautique, de n’être ni propriétaire ni copropriétaire d’un bateau. J’ai eu heureusement le privilège d’avoir été l’équipier de bon nombre d’entrevous depuis plus de 40 ans.

Ce qui me permet d’aborder le sujet suivant de la modification des statuts, comme le disait excellemment mon prédécesseur l’année dernière, « le CNPM est condamné, par nos autorités de tutelles, à mourir s’il ne se réforme pas ». Le but de ces modifications étant d’intégrer au conseil des personnes n’ayant pas forcément d’AOT dans la calanque, nous avons beaucoup discuté en conseil sur des textes plus ou moins jusqu’au-boutiste, celui qui vous sera proposé reste malgré tout assez soft. Nous lui avons ajouté un règlement intérieur, qui vous sera détaillé par Françoise tout à l’heure.

Notre souci premier aujourd’hui est d’arriver à limiter l’érosion de nos adhérents traditionnels, les décès eux étant inéluctables. Malgré tout chaque année quelques uns ne renouvellent pas leurs cotisations. N’étant plus gestionnaire des places, les foules ne sont plus motivées donc chacun de nous doit s’investir auprès de ces voisins, par de bonnes relations amicales, pour pouvoir conserver nos adhérents. Il nous a fallu aussi trouver d’autres motifs pour les garder, pour cela nous rendons depuis quelques années quelques services comme la glace, l’usage du clubhouse pour tous, la machine à coudre qui à déjà fait pas mal d’usage, et nous maintenons certaines subventions comme l’équipement de cuve à eaux noires. Nous avions aussi pensé à une sorte de bourse pour la croisière, mais là, la déception a été grande, surtout pour ceux qui ce sont investi dans ce dossier, puisqu’il n’y a eu qu’un seul retour à l’enquête que nous avions lancée par courrier, c’est très dommage, et doit-on la relancer ?

Nous avons reçu une subvention du Conseil Général, mais la surprise vient de la mairie qui nous a refusé notre demande de subvention à titre sportif pour la faire passer par la capitainerie. Nous nous sommes posé la question de savoir s’il était opportun de la recevoir par ce biais. Finalement nous l’avons acceptée, mais j’ai remis un courrier à madame le Maire, d’abord pour m’étonner de ce refus et de cette redistribution par la capitainerie, ensuite pour lui faire remarquer que cela risquait de créer une distorsion avec les autres clubs de la calanque. Pour remédier à cela, l’idée nous est venue, de demander à la capitainerie de remplacer cette réversion par une réduction de l’AOT pour les adhérents à une association de la calanque, chose qui se pratique déjà au port de Cassis pour ACBT avec le Conseil Général. Ceci conforterait bien nos associations du plan d’eau. Reste à le mettre en forme.

Nous avons toujours nos animations traditionnelles comme le repas annuel de juin, ou la sortie vers les Embiez qui nous permettent de nous retrouver, sans oublier nos régates tout au long de l’année. Mais là aussi la fréquentation stagne aux alentours d’une petite dizaine de bateau par régate. Ces régates se pratiquent plutôt dans une ambiance bon enfant et on ne peut pas dire qu’il y ait chez nous une course à l’armement effréné, alors n’hésitez pas, venez, vous ne vous ennuierez pas, même en tant qu’équipier, et le repas post régate et très convivial au sein du club house, sans oublié que c’est un très bon entrainement pour que vos croisières ce passent sans encombre. Il ne faudrait pas, comme je l’ai vu dans autre club nautique que je ne nommerai pas que l’on en arrive à organiser des tournois de bridge ou de scrabble.

Un projet nouveau, une animation musicale sur le plan d’eau pour l’été, est en train de prendre forme avec la collaboration de la commune et de la capitainerie. Ce projet est initié par Alex Gabriel qui nous en dira plus tout à l’heure, est à suivre de prés.

Aussi la capitainerie, par la voie de Monsieur Giraud, nous a demandé de trouver deux bateaux au moins pour participer au 13 à la voile cette année, afin d’y embarquer soit du personnel de mairie, soit des jeunes des classes de mer. je crois que les bateaux sont trouvés, reste à finaliser les budgets possibles.

Concernant la mise en place du parc, dont le président à été nommé, puis confirmé puis infirmé dans ses fonctions en la personne du maire de Cassis madame Danielle Milon, nous avons là un véritable feuilleton à épisodes. Ca commence bien ! Pour le directeur la sélection est en court et de toute façon c’est le ministre de l’environnement qui choisira parmi une présélection de trois noms. Son budget est fixé à environ 2 million € /an, là où le GIP tournait avec 550 000€. Ce budget a été ponctionné sur l’ensemble des autres parcs nationaux français ce qui a provoqué des grèves de personnel dû aux réductions budgétaires. Il y a une bonne ambiance ! On peut dire tout de même que notre maire s’est battu bec et ongle pour que le plan d’eau de soit pas en cœur de parc. Elle y est arrivée, mais partiellement puisque tout l’avant port s’y trouve. Ceci ne sera pas sans conséquence économique, puisque normalement le revenu des passagers sur les bouées d’avant-port devrait retomber dans l’escarcelle du parc.[[1]](#footnote-1)

Alors, quid de notre avenir dans la calanque ? Là je donne un avis qui n’engage que moi, je le vois de façon assez pessimiste, quand on sait la pression que notre maire à exercer sur le GIP pour que nous ne soyons pas dans le cœur, où même le conseil d’état à pris position sur ce sujet pour constater une anomalie. Notre maire pourra-t-elle résister longtemps, même en temps que présidente. De plus, il me semble évident que le parc voit dans Port-Miou une manne financière substantiel en ces périodes de restrictions budgétaires. L’avenir nous le dira dans quelques années lors de la reconduction de l’AOT Etat-Mairie de Cassis.

Pour l’instant c’est la commune qui gère plutôt bien le plan d’eau sous la surveillance très étroite des services maritimes. Il est quand même toujours dommage que nous n’ayons jamais pu avoir de bilan financier clair sur ce fonctionnement. Par contre nous avons amorcé entre la capitainerie et l’union nautique une discussion qui a l’air d’aboutir sur la gestion des élargissements, notre souhait étant de faire sauté le verrou des 40 cm par un autre système de calcul, cela surtout pour les petits bateaux qui sont aujourd’hui quasiment interdit d’élargissement.

Je me dois de remercier d’abord l’ensemble des membres du bureau, du conseil et autres anonymes pour leurs services et plus particulièrement, Françoise pour son travail de fourmi quasi quotidien ainsi que Robert notre trésorier pour ses analyses judicieuses et précises toujours à l’écoute des sociétaires. Je vous remercie pour votre attention.

*Le rapport moral est approuvé à l’unanimité.*

**3°) RAPPORT ADMINISTRATIF / ADMISSIONS et RADIATIONS par Françoise Forge**

Le rapport administratif de l’année dernière faisait état de 152 membres.

Notre club compte en 2012 150 membres

* 112 sociétaires
* 23 Copropriétaires
* 15 participants

Ont quitté ou n’ont pas réglé leur cotisation en 2012

* 8 propriétaires
* 2 copropriétaires
* 3 participants

Ont rejoint et acquitté une cotisation cette année

* 7 copropriétaires
* 4participants

L’érosion constante du nombre des membres du CNPM est due malheureusement à des décès et à la vente des bateaux des détenteurs d’AOT.

L’ensemble du Conseil D’administration avec l’aide et le soutient de quelques membres très actifs, travaille à organiser des événements montrant que le club est malgré l’érosion programmée de ses membres, toujours bien vivant. Un grand merci à tous ceux qui s’investissent dans la vie du club, organisateurs et participants.

Le conseil d’administration comprend 15 membres :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prénom | Nom | Fonction |
| Patrick | **Astinot** | **Trésorier Adjoint** |
| Yves  | **Attali** | **Vice Président**  |
| Henri | **Basso** | Commission entretien |
| Dominique | **Besset** | Commission entretien |
| David | **Bossy** | Commission communication |
| Yves | **Chenin** | Commission croisière, loisirs ; Subventions  |
| François | **Dumon**  | **Président** |
| Françoise | **Forge** | **Secrétaire Général Administratif** |
| Jean-Louis | **Guerrin** | Commission sportive |
| Michel  | **Lafon** | Commission festivité, croisière, loisirs  |
| François | **Mellon** | **Secrétaire Général Technique** |
| Philippe | **Oddou** | Commission festivité |
| Eric | **Ordener** | Commission communication |
| Gérard | **Plaisant** | **Vice Président** |
| Robert | **Zamparo** | **Trésorier** |

Et un président d’honneur : **Claude Laurendeau**

Un conseiller est élu pour 6 ans, il est rééligible.

Le renouvellement du conseil d’administration s’opère par tiers, tous les deux ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2011, il y aura donc pas de vote cette année.

Manifestations et activités

En 2012, les manifestations traditionnellement organisées par le club, **La Cassidaigne** et **la coupe de l’amitié,** ont été perturbées par une très mauvaise météo et ont dues être annulées.

* Le Nettoyage de La Calanque en collaboration avec les clubs de la Calanque c’est déroulée le 14 avril
* **La soirée du club** du 9 juin nous a réunis autour d’une excellente paella dans bonne ambiance festive. Un grand Merci à Isabelle

Le site Web du club après son crash en début d’année 2012, a repris rapidement vie grâce à François Mellon qui l’alimente régulièrement d’articles, de photos et vidéos.

Un grand merci à François pour son engagement dans cette activité et quelques autres dont l’enregistrement des résultats des régates via Freg, l’enregistrement des licences FFV.

Des événements importants pour la vie du club ont été initialisés en 2012 grâce à Marc Lhuillier.

En effet, le club a été chargé d’organiser les parcours et d’assurer le comité de courses de 2 régates externes :

* Les Voiles de Cassis (Jean Trapani)
* L’IT sail cup

Ces 2 régates ont mobilisé à chaque fois des volontaires du club pour assurer le comité de course : bateau comité, bateau pointeurs, saisie des licences et des résultats …et participer aux festivités qui ont suivies !

Pour l’organisation de ces 2 régates, le club a reçu 4500€.

Les personnes ayant donné de leur temps pour leur organisation ont reçu un défraiement. Un barème de défraiement a été établi et fait parti du règlement intérieur du club.

Le CNPM sera vraisemblablement reconduit dans ses fonctions pour ces régates en 2013.

En 2013, le club prévoit, d’ajouter aux activités traditionnelles (Cassidaigne, coupe de l’amitié, repas annuel), d’autres événements :

* Les Puces des pontons (même date que la soirée Paella)
* La participation à la Grande Parade MP13
* les 30 ans des Sélections
* Des journées ‘Découverte de la voile’ dans le cadre de sortie organisées par des Comités d’Entreprise.

Un grand merci à tous ceux qui s’investissent et à ceux qui par leur participation démontrent la vivacité du CNPM.

Plusieurs membres de l’assemblée demandent s’il serait possible d’éditer un annuaire des sociétaires. Ce point sera discuté en Conseil d’Administration

*Le rapport administratif est approuvé à l’unanimité.*

**4°) RAPPORT FINANCIER 2010 ET PREVISION 2011 par Christian Laugier**

Le budget 2012 du CNPM, d’environ 20.000€, dont vous trouverez le détail dans les pages qui suivent, est composé :

 **Pour sa partie Produits**

* Des cotisations des sociétaires, copropriétaires, participants.
* De la vente des licences de la Fédération Française de Voile.
* Des recettes d’organisation de régates externes.
* Des subventions et autres recettes annexes, ventes et participations diverses.

**Pour sa partie dépense**

* Des charges liées à la pratique sportive : frais fédéraux, licences F.F.V., défraiements pour régates, petit matériel.
* Des frais d’organisation extra sportifs : Assemblée Générale, fête annuelle du club, gâteau des rois.
* Des charges d’administration et de fonctionnement: frais de secrétariat, achat de matériel commun, achats pour l’entretien du club house.
* De charges diverses, affiliation UNPMC, dons divers.

**RESULTAT D’EXPLOITATION 2012**

Le résultat comptable 2012 laisse apparaître une perte de 289,19 €contre un bénéfice de 512,97€ en 2011.

Ce résultat légèrement négatif est imputable à deux éléments identifiés : la baisse du poste subventions et l’achat non prévu d’une machine à glaçon, qui ont été heureusement compensés par les gains réalisés grâce à l’organisation de régates externes au club : Cassis Cup et I.T.C. Sail Cup.

Je tiens à ce propos à remercier l’équipe organisatrice et particulièrement Marc LHUILLIER.

**TRESORERIE**

|  |  |
| --- | --- |
| Disponibilités (compte courant Société Générale) au 31/12/2012 | 7 937,47 € |

**ETAT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2012**

|  |  |
| --- | --- |
| Livret association Société Générale au 31/12/2012 | 47 380,00€ |

Afin de sécuriser nos placements, nous avons transféré le montant du compte titres Société Générale sur un « compte livret associatif » que nous avons ouvert. Le nominal ainsi que la plus-value d’environ 4000€ réalisée lors de la vente des titres y ont été intégralement reversés.

**CONCLUSION**

Le club n’a aucune dette et dispose de fonds de réserve lui permettant de faire face à une dépense imprévue ou d’envisager un investissement spécifique.

Cependant, compte tenu de l’érosion des cotisations d’une année sur l’autre et du caractère aléatoire des subventions, nous constatons que l’équilibre financier annuel ne peut être réalisé sans l’apport de recettes externes.

**BUDGET REALISE 2012 ET PREVISIONNEL 2013 - Détail des rubriques comptables**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DEPENSES** | **2012** | **2013** | **RECETTES** | **2012** | **2013** |
| **60 - Achats** |  |  | **70 - Ventes de produits finis, prestations de services** |  |  |
| - Fournitures non stockables | 155,65 | 500 |  |  |  |
| - Fournitures de petits équipements | 1354,36 | 1000 | - Prestations régates externes | 4500 | 5000 |
| **61 - Services extérieurs** |  |  | **74 - Subventions d'exploitation** |  |  |
| - Entretien, réparations | 1593,54 | 2000 | - C.G. 13 | 1100 | 1000 |
| - Primes d’assurances | 163 | 200 | - Ville de Cassis | 0 | 1000 |
| **62 - Autres services extérieurs** |  |  | **75 - Autres produits de gestion courante** |  |  |
| - Publicité, publications | 458,97 | 600 | - Ventes (tee-shirts, Polos, livres) | 352 | 250 |
| - Déplacements, missions | 150 | 1000 | - Participations Fête annuelle du club  | 1656 | 1500 |
| - Défraiements régates externes | 1650 | 2000 | - Ventes de licences | 6623 | 7000 |
| - Défraiements secrétariat | 1550 | 500 | - Cotisations sociétaires | 6650 | 6500 |
| - Réceptions : Assemblée Générale, Fête du club, gâteau des rois + organisation | 3693,69 | 4000 |  |  |  |
| - Frais postaux | 782,64 | 800 |  |  |  |
| - Internet | 582,70 | 600 |  |  |  |
| - Frais bancaire Société Générale | 6,18 | 50 |  |  |  |
| - Affiliation FFV | 386 | 400 |  |  |  |
| -Affiliation UNPMC | 1200 | 600 |  |  |  |
| - Licences FFV | 6657,25 | 7000 |  |  |  |
| **67 - Charges exceptionnelles** |  |  |  |  |  |
| - Panneaux solaires | 300 | 500 |  |  |  |
| - Don en faveur de la SNSM | 500 | 500 |  |  |  |
| **68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements** |  |  | **78 - Reprise sur amortissements et provisions**  |  |  |
| - Bénéfice de l’exercice | 0 | 0 | - Perte de l’exercice | 289,19 | 0 |
| **TOTAL** | **21170,19** | **22250** | **TOTAL** | **21170,19** | **22250** |

**BUDGET PREVISIONNEL 2013**

* Pour 2013 les grandes masses budgétaires évolueront peu par rapport à celles de 2012, en charges et en produits.
* Le montant de la licence voile ayant été augmenté par la FFV, nous avons répercuté cette hausse. Elle passe de 50 à 52€ pour les sociétaires et à 55€ pour les particpants aux régates externes.
* Le montant des différentes cotisations sociétaires, copropriétaires et participants reste inchangé pour 2013.
* Par accord réciproque, l’affiliation à L’UNPMC passera de 10€ à 5€ par sociétaire en 2013.
* Des demandes de subvention ont été faites auprès du Département et de la Ville de Cassis. Les décisions interviendront au milieu du 2ème trimestre. Nous les avons provisionnées à minima.
* Les régates externes seront reconduites à priori en 2013, d’autres sont en prévision, ce qui permettra de dégager des fonds utilisables pour des travaux d’amélioration du club house et d’autres actions à définir.
* La prime pour l’installation de panneaux solaires est maintenue, 500€ ont été provisionnés à cet effet.
* Une somme de 1000€ est provisionnée pour l’aide aux déplacements des régatiers à l’extérieur.
* Aucun projet d’investissement lourd n’étant prévu, l’exercice 2013 est présenté à l’équilibre.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite d’excellentes navigations en 2013.

*Les résultats du compte d’exploitation 2012 ainsi que le budget prévisionnel pour 2013 sont approuvés à l’unanimité*.

**5°) RAPPORT SPORTIF par Jean-Louis Guerrin**

**Bilan des régates CNPM 2012**

* Challenge d’hiver : 4 manches courues/6 ; 35 bateaux au départ

Catégorie croiseur : Fissa

Catégorie régate : Ellora

* Challenge de printemps : 4 manches courues/5; 31 bateaux au départ

Vainqueur classement général : Attila

Vainqueur La Cassidaigne : Ondulat

* Coupe Georges Arnaud : 1 manche courue/3 ; 2 bateaux au départ

De très mauvaises conditions météo n’avaient pas découragées les plus mordus de prendre le départ : Canaille (Gérard Plaisant) et Neptune (Pierre Fournier)

Vainqueur classement général : Canaille

* Challenge d’automne : 4 manches courues/6; 28 bateaux au départ

Vainqueur classement général : Attila

Le bilan 2012 : 92 bateaux au départ pour 12 manches courues /20, soit une moyenne de 8 bateaux /12 manches

Au vu du faible nombre de bateaux participant, les résultats sont actuellement enregistrés en scratch pour la FFV. Marc Lhuillier fait remarquer que ce classement peut pénaliser les régatiers qui souhaiteraient être classés.

**Les challenges externes :**

* **Orion** (CEA Cadarache) met à profit les régates du club pour former de nouveaux équipiers. Orion a participé à de nombreuses courses en 2012, Massilia, SNIM, Rolex Cup, Giraglia.
* **Figolu** (Michel De Bressy) a remporté La Charte des Plaisanciers en solo
* **Jin Tonic** (Bernard Daurelle) est de nouveau champion 2012 en IRC classe IV
* **Bip Bip** (Olivier Mireur) a remporté Novembre à Hyères en scratch et en compensé
* **Patrick Chenin** toujours très actif sur le championnat en Mini JI Handisport, obtient des places très honorables. Ce championnat se déroule de mai à septembre. Au total 21 jours de navigation dont 16 d’entrainement et 5 de régates en 15 manches. Une subvention a été demandée par le club en 2013 au CNDS pour soutenir Patrick dans ses activités
* Et n’oublions pas **Freedom** (Dominique Richer) qui cette année a traversé l’Atlantique Nord pour retrouver les mers chaudes des Caraïbes, puis est revenu, se languissant trop de Port-Miou !

Un grand bravo a tous

*Le rapport sportif est approuvé à l’unanimité*

**6°) Modification des statuts du CNPM**

La proposition de statuts a été distribuée par emails et par imprimé pour cette assemblée.

En 2012 nous avions proposé à l’assembler de voter pour ou contre une modification des statuts. La proposition ayant été adoptée, le conseil d’administration a élaboré une Version 4 qui simplifie les statuts de 2005 en ne gardant que 2 catégories de membre :

* Les **membres propriétaires** d’AOT, de navires ou de parts de navires dans la calanque de Port-Miou
* Les **membres actifs**, non propriétaires, participants à la vie du club

Les membres propriétaires ont les mêmes droits que les ‘sociétaires’ de la version précédente des statuts.

Les membres actifs ont les mêmes droits que les ‘participants de fait’ de la version précédente des statuts. La seule différence étant qu’ils peuvent présenter leur candidature au Conseil D’administration sans être parrainés par un membre propriétaire.

 Jean Pierre Bat et Michel De Bressy font remarquer que les participants pourraient être majoritaires au Conseil d’Administration et proposent de mettre une limitation à leur nombre au CA. Cette option n’est pas retenue par l’assemblée, les membres du CA étant élus par l’assemblée générale et les membres propriétaires majoritaires.

Vote contre : 1. Jean Pierre .Bat

Abstention : 1. Michel De Bressy

Pour : 71

Cette proposition est acceptée

Note : Philippe Vovau regrette que ce vote ait été effectué à main levée.

**7°) Règlement intérieur du CNPM**

Pour être conforme aux statuts, un règlement Intérieur a été rédigé, distribué par email et par imprimés pour cette assemblée.

Ce règlement précise les modalités de fonctionnement du club, l’utilisation des équipements mis à la disposition des membres, les règles de bonne conduite, les règles de défraiement et une clause dégageant le club de responsabilités pour des événements externes.

Vote contre : 0

Abstention : 1 Philippe Vovau regrettant que ce vote ait été effectué à main levée

Pour : 72

Cette proposition est acceptée

**10°) INTERVENTION DE L’EQUIPE MUNICIPALE :**

Nous accueillons, Madame Le Maire, Bernard Giraud, Michel Burte, Marc De Caneva, Michel Mortelette.

Bernard Giraud nous confirme qu’il n’y aura pas d’augmentation de l’AOT en 2013, grâce aux bateaux passagers (2600 en 2012)

Les bouées à l’entrée de la Calanque sont dans le cœur de parc, mais leur gestion est toujours déléguée à la mairie. Il n’y aura donc pas de perte de revenu.

La municipalité demande la mise à disposition de 2 bateaux du CNPM pour participer au ‘13 à la voile’ pour y embarquer soit du personnel de Mairie, soit des jeunes de classes de mer.

La municipalité participera au projet de concert sur l’eau proposé par Alex Gabriel.

Alex Gabriel présente ce projet qui se déroulera le 30 juin 2013 avec la participation des plaisanciers notamment pour les « sonneurs de calanque », animation qui sera réalisée avec l’aide d’une professionnelle.

Pour la préparation de cet événement et pour tous ceux qui souhaitent y participer, les communications se feront via l’adresse email concertdecalanque@gmail.com. Un lien sera mis sur le site web du CNPM.

Michel Burte nous informe des divers travaux et projets d’amélioration prévus :

Réfection des pontons, récupération des fusées de détresse, composteur..

Pour 2013 : un système de récupération de l’eau de pluie, la mise à disposition de feuilles hydrophobes, l’installation d’extincteurs et d’échelles de ponton, la remise en état du tirage à terre pour la sécurité des bateaux (uniquement).

Madame Le Maire répond à diverses questions :

La remise en état du château couterait 2 millions d’euros et ne pourra se faire qu’avec des subventions importantes dans le cadre du Parc National.

Suite à la gêne occasionnée, il n’y aura pas d’AOT pour les loueurs de kayaks, et leur installation sur le parking de la presqu’île sera interdite. Les départs de kayacs seront autorisés seulement à partir du ski club, à l’entrée de la calanque.

Un poste de police municipale sera installé de façon permanente dans la calanque.

Tout sera mis en œuvre pour que la gestion des AOT par la mairie de Cassis soit renouvelée en 2019.

Marc Lhuillier au nom du CNPM remercie toute l’équipe portuaire pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Le président remercie chaleureusement les membres présents pour leur participation active et leur attachement a leur club et leur donne rendez-vous devant un verre pour poursuivre les discussions.

Le Président Le Secrétaire Général

F.Dumon F. Forge

1. *Ce n’est pas le cas pour l’instant, les bouées d’avant port sont toujours gérées par la capitainerie.* [↑](#footnote-ref-1)